Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20260716-DVPVC2026_506-DE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation donnée
par le Conseil municipal du 11 juin 2020
(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Contrat de prestation de service « Initiations gratuites aux danses bretonnes »

La Ville de Redon représentée par son Maire, Monsieur Pascal Duchêne, agissant en vertu de la délibération n°2026-13 du Conseil Municipal du 8 avril 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

La Ville de Redon propose des initiations gratuites aux danses bretonnes.
Considérant la proposition de l'association « Entente Bretonne », représentée par son président, Thierry Druart, pour animer

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver la proposition de l'association « Entente Bretonne » représentée par Mr Thierry Druart, président, pour animer ces Initiations gratuites aux danses bretonnes qui auront lieu les jeudis 23.30 juillet, 6.13 et 20 août 2026, au jardin de Bel Air de 19h à 21h. Les soirées du 30 juillet et 20 août accueilleront un fest-noz jusqu'à 23h.

ARTICLE 2 : d'approuver et signer le contrat de cession avec ce producteur, tel qu'annexé à la présente décision ;

ARTICLE 3 : que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal de la Ville de Redon ;

ARTICLE 4 : que la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine au titre du contrôle de légalité.

À Redon, le 16/07/2026

Le Maire
Pascal DUCHÊNE

MAIRIE DE REDON